

Nummer: **O10**

Instructions de l'entreprise pour
comportement sécuritaire pour
Entreprises externes et visiteurs



Bearbeitungsstand: 06/2024 **France**

1. RISQUES POTENTIELS SUR LES LOCAUX DE L'USINE



- Risque de blessures graves en cas de collision avec des véhicules
- Risques d'incendie généraux
- Risque d'incendies et d'explosions avec blessures graves dans les zones potentiellement explosives
- Danger dû à la chute de charges
- Risque d'écrasement et d'entraînement dans les machines
- Danger lié au chargement des batteries
- Risque de brûlures chimiques causées par des acides et des alcalis au contact de substances dangereuses
- Risque de dommages auditifs permanents dans les zones bruyantes
- Risque de blessures aux yeux dues à des pièces mobiles incontrôlées (poussière, grains, etc.)



2. RÈGLES DE COMPORTEMENT



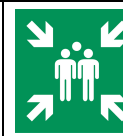
- Inscrivez-vous avant d'entrer/de conduire dans la zone de stockage ! Informez votre interlocuteur des dangers possibles !
- Il est impératif de respecter les informations affichées sur l'organisation des premiers secours et de la protection incendie, ainsi que les consignes d'utilisation et les étiquettes apposées aux postes de travail !
- Conduisez au pas dans toute la zone de stockage ! Prévoyance et considération mutuelles ! Établissez un contact visuel avec les autres !
- Les piétons doivent porter au minimum des chaussures de sécurité et des vêtements réfléchissants dans toute la zone d'entreposage ; EPI selon l'étiquetage respectif !
- Il est interdit de fumer, de produire des étincelles et des flammes nues dans toute la zone de stockage ; Il est permis de fumer uniquement dans les points fumeurs désignés.
- Les travaux produisant des étincelles (soudage, flexion, etc.) nécessitent une autorisation écrite de la direction de l'usine !
- Lors de travaux extérieurs, utilisez uniquement des équipements de travail sûrs, adaptés et testés !
- Manger et boire dans des contenants ouverts uniquement dans les zones désignées ou dans les voitures/camions !
- Restez uniquement dans la zone assignée lors de l'inscription. Dans la mesure du possible, emprunter les itinéraires piétonniers et éviter les voies de circulation automobile ; aucune utilisation non autorisée de l'équipement ni entrée dans d'autres parties de l'entreprise !
- Ne restez pas dans les zones d'étagères où des objets sont stockés/récupérés en même temps !



4. COMPORTEMENT EN CAS D'INCENDIE



- Combattez les incendies émergents à l'aide d'un extincteur – faites attention à votre autoprotection !
- Informer le prochain employé et, si nécessaire, organiser une évacuation / une alarme incendie / activer le bouton manuel (adapter le texte ici en conséquence)
- Appel d'urgence depuis le téléphone portable 112, depuis le téléphone supplémentaire 112
- Rendez-vous au point de rassemblement de l'entreprise et faites attention aux instructions supplémentaires



5. PREMIERS SECOURS



- Prodiguer les premiers soins / informer les secouristes selon le prochain avis !
- Signalez les blessures légères à votre interlocuteur !
- Appel d'urgence depuis le téléphone portable 112, depuis le téléphone supplémentaire 0112.
- Assurez-vous que les services d'urgence soient informés après un appel d'urgence !

Datum: 03.07.2024

Unterschrift: 